

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 juin 2019**

Objet : Modification du plan de financement FttH Jalon 1 sur le Département de la Corrèze – Part Conseil Départemental de la Corrèze

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix
Mr Pierre COUTAUD – 2 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix
Mr Francis DUBOIS - 1 voix
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delaurette – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix
Mme Michèle GUILLOU – suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix
Mr Laurent GUINARD - 1 voix
Mr Christian HANUS – 2 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix
Mr Vincent JALBY – 2 voix
Mr Alain LAGARDE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix
Mr Christian PRADAYROL- procuration donné à Mr JP.Bernardie – 2 voix
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Président du Syndicat de la Diège
Président Département Corrèze
Vice-Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président Département Creuse
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président Département Haute-Vienne
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Vice-Président de la CC Ouest Limousin
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Amaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6^{ème} VP
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Tulle Agglo
Président Agglo Grand Guéret
Président CC Creuse Sud-Ouest
Adjointe au Maire Ville de Limoges
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse
Président de la CC Creuse Grand Sud
Président de la CC Briance Combade
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseillère Départementale de la Corrèze

Le plan de financement prévisionnel du 05 Avril 2018 pour le financement du déploiement 100% fibre sur le département de la Corrèze a arrêté la part attendue par les collectivités corréziennes (Conseil Départemental et EPCI) à **48 441 590 €**.

Cette somme se décomposait comme suit :

Déclinaison du protocole du 08 Janvier 2018 - Plan de financement acté le 05 Avril 2018	Part CD 19	Part EPCI 19	Total
Avance Remboursable	2 988 938,00 €	12 011 062,00 €	15 000 000,00 €
Fonds de concours transformable en avance remboursable	20 434 214,00 €	8 007 376,00 €	28 441 590,00 €
Emprunt DORSAL	5 000 000,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €
Total	28 423 152,00 €	20 018 438,00 €	48 441 590,00 €

Pour tenir compte d'un nouveau plan d'affaire actualisé de la SPL « moins prudent » (10% d'abattement sur les redevances attendues et période de prise en compte des recettes allongée jusqu'en 2042), le plan de financement pour le territoire de la Corrèze a été modifié lors du Conseil Syndical du 13/11/2018 comme ci-dessous :

Actualisation du plan de financement suite délibération du 13 Novembre 2018	Part CD 19	Part EPCI 19	Total
Avance Remboursable	2 988 938,00 €	20 018 438,00 €	23 007 376,00 €
Fonds de concours transformable en avance remboursable	5 434 214,00 €	0,00 €	5 434 214,00 €
Emprunt DORSAL	20 000 000,00 €	0,00 €	20 000 000,00 €
Total	28 423 152,00 €	20 018 438,00 €	48 441 590,00 €

Pour être en cohérence avec la part « EPCI 19 » indiqué plus haut et aux nouveaux plans de financement J1bis et J2 adoptés pour les départements de la Creuse et de la Haute -Vienne, il est proposé de transformer **l'intégralité de l'aide financière du Conseil Départemental de la Corrèze en avance remboursable.**

Le nouveau plan de financement pour le projet « Corrèze 100% fibre 2021 » est désormais le suivant :

Actualisation du plan de financement suite CS du 28 Juin 2019	Part CD 19	Part EPCI 19	Total
Avance Remboursable	8 423 152,00 €	20 018 438,00 €	28 441 590,00 €
Fonds de concours transformable en avance remboursable	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunt DORSAL	20 000 000,00 €	0,00 €	20 000 000,00 €
Total	28 423 152,00 €	20 018 438,00 €	48 441 590,00 €

La convention initiale « Avance remboursable et/ou Subvention d'équipement » du 12 Décembre 2018 signée entre le Syndicat Mixte DORSAL et le Conseil Départemental de la Corrèze va être modifiée, en conséquence, **par voie d'avenant**.

Le remboursement de l'avance débutera le 30/09/2022 et se terminera le 30/09/2042 à raison d'une échéance annuelle de 421 157,60€.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver ce nouveau plan de financement pour le déploiement 100% FttH sur le Département de la Corrèze,**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte se rapportant à ce dossier.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20190628-C588_D689-D

N°689-3